

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le

ID: 091-219102860-20181203-DEL_2018_0130-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 03 Décembre 2018.

L'An deux mille dix-huit, le Lundi 03 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents:

20

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMIETTE - M. SOILIHI - Y. BOUKANTAR - Y. ITOUA - C. RENKLICAY - S. GHENAIM - L. CAMARA - S. GIBERT.

Absents Excusés Représentés:

E. ETE représentée par Y. LE BRIAND – P. LOUISON représenté par C. VAZQUEZ – A. QAROUACH représenté par C. TAWAB KEBAY – M. AUBRY représentée par Y. ITOUA – G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS – C. MABANZA représentée par F. OGBI – T. DIAWARA représentée par Y. BOUKANTAR – L. HERGAUX représentée par D. ATIG – S. GAUBIER représenté par S. GIBERT.

Absents:

6

C. M' PIANA – S. BENDIAB – D. DIARRA – G. BINOIS – K. OUKBI – A. LAMOTHE.

<u>Délibération N° DEL – 2018 – 0130</u> : « Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de l'Association de prévention spécialisée « OSER ».

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2122-18 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que la mission de prévention spécialisée poursuit des objectifs éducatifs et s'inscrit dans la politique globale de prévention du Conseil Départemental au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance,

Considérant que l'Association de prévention spécialisée « OSER » vise à organiser, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions auprès des jeunes en

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le



ID: 091-219102860-20181203-DEL_2018_0130-DE

difficulté, en rupture ou en risque de rupture avec leur milieu afin de prévenir leur marginalisation et de faciliter leur insertion et leur promotion sociale,

Considérant que ce partenariat doit, entre autres, permettre l'accès des jeunes en difficultés aux services offerts à la Population de Grigny,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation du représentant de Monsieur le Maire au sein du Conseil d'Administration de l'Association « OSER »,

Propose au Conseil Municipal de désigner Monsieur Djelloul ATIG.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote: A l'Unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 6 DEC. 2018

Transmis au contrôle de légalité le : - 6 DEC. 2018